



# Les nouveaux arrêtés du Gouvernement wallon pour le gaz et l'électricité

## Objectifs

Connaître les nouvelles règles applicables en Région wallonne à partir du 1er avril 2019 en matière d'énergie.

## Questions abordées

- Le fournisseur est-il obligé de proposer un plan de paiement raisonnable au consommateur ?
- Un client protégé a-t-il toujours droit au limiteur de puissance sur son compteur à budget ?
- Un fournisseur peut-il refuser un nouveau client qui a des dettes auprès d'autres fournisseurs ?
- Comment contester la pose d'un compteur à budget ?



## Intervenantes

Marie Charles et Florence Lonnoy,  
juriste-formatrice chez Énergie Info Wallonie

### Date :

21 mars 2019 (Namur)

### Horaires :

Accueil de 9h-9h15

Formation de 9h15-12h30

**Public cible :** Avoir suivi la formation de base : "Dettes d'énergie : quelles solutions ? (I)" (voir p.46)

**Prix :** 10€ par participant  
(Pause-café, syllabus)

Inscriptions en ligne sur [www.energieinfowallonie.be](http://www.energieinfowallonie.be)